

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

« Backyard des Titans Loudenvielle est organisée par l'association Odyssée Endurance, loi 1901 (SIRET:93992000500013) créée dans le but d'organiser et de promouvoir la course à pied en endurance.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Backyard des Titans Loudenvielle se déroulera en conformité avec le présent règlement. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et par la signature du bulletin d'inscription, et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

ARTICLE 3.(a) ÉPREUVE ET PARCOURS

Le départ sera donné :Salle Valgora-Loudenvielle Genos (65) le vendredi 06/11/26 à 12 heures.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ, voire d'annuler l'épreuve prévue, suivant les conditions climatiques ou d'autres facteurs particuliers.

Cette course se déroule en individuel sur une même boucle de 6,704km et 20 mètres de dénivelé positif & négatif.

Le concept de course BACKYARD est à la fois original et simple :

– *courir à 7km/heure le plus longtemps possible, jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un seul coureur qui est alors déclaré vainqueur.*

Concrètement :

– tous les coureurs partent ensemble pour une boucle de 6,706km, ils ont 1 heure maximum pour la réaliser et se ravitailler.

– une heure après le 1er départ, un nouveau départ est donné pour la même boucle à réaliser en 1 heure maximum et se ravitailler.

– cela jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'un seul coureur qui fasse une boucle (dans les temps) et qui sera alors déclaré vainqueur...

– La boucle fait exactement 6,704km, afin que le rythme soit celui permettant de courir 100 miles en 24 heures ($160,4 \text{ km} / 24\text{h} = 6,704\text{km}$)

– Les coureurs arrivant en avance bénéficient de cette avance pour se ravitailler, se reposer, dormir quelques minutes, et se présenter à nouveau au départ pour la nouvelle boucle à l'heure H.

ARTICLES 3 (b)

La 6h découverte Backyard des Titans Loudenvielle.

Départ le 07/11/2026 à 12 Heures

Fin de l'épreuve à 18 H.

Même parcours que la Backyard classique 6,70 km ,un départ toutes les heures.

Le vainqueur de cette épreuve sera celui qui passe la ligne d'arrivée le premier.

ARTICLE 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION.

« Backyard des Titans Loudenvielle » est ouvert à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. La course est mixte, il y aura un classement spécifique hommes et femmes.

L'inscription est autorisée à partir de la catégorie "ESPOIR".

Comme l'impose la loi française, sont exigés :

- Soit un PPS de moins de 1 an.
- Soit une licence sportive FFA compétition saison en cours (mentionnant un certificat médical) (les licences FFTRI, FFPM, FFCO ne sont plus éligibles conformément à la législation...)
- Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction certifiée.

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci-dessus.

Aucune participation ne sera possible dans le cas contraire.

ARTICLE 5.(a) INSCRIPTIONS

La course est limitée à 300 participants SOLO
Les inscriptions se feront par internet sur le site dédié
Pyrénées -chrono.
Le montant est de 80€ TTC (*hors frais d'inscription*)

ARTICLES 5 (b) Inscriptions

La course 6 Heures Découverte

Limitée à 100 participants solo

Le montant est de 40 € (hors frais d'inscription)

ARTICLE 6. CLASSEMENT

Les coureurs abandonnant la course seront classés « DNF » (« Did Not Finish »).

Le ou la dernier(e) coureur(se) ayant réalisé au moins une boucle supplémentaire à tous les autres participants sera déclaré SURVIVANT et VAINQUEUR. Si aucun coureur ne peut faire une boucle supplémentaire, seul et dans les temps, alors il n'y aura aucun vainqueur de déclaré.

Un classement sera établi indiquant la performance de tous les coureurs en nombre de tours (et distance) validés.

ARTICLE 7 PARCOURS ET MODALITES DE CHAQUE DEPART

La boucle de 6,704km, d'environ 20 mètres de dénivelé, sera balisée et en dehors de toute circulation automobile.

Toute sortie du parcours de la boucle balisée ou bien non-pointage à mi-boucle entraînera la disqualification.

Les participants les plus lents doivent laisser passer les plus rapides.

Les participants devront respecter l'environnement : jeter des emballages, des papiers ou tout autre détritrus sur le parcours ou la zone de départ de la course sera immédiatement sanctionné par l'organisation.

Les participants ont une heure maximum pour franchir la ligne d'arrivée pour que la boucle soit validée et que le participant puisse concourir à la boucle suivante.

Le départ de chaque boucle se fera très exactement 1 heure après la précédente.

L'organisation signalera le départ imminent des boucles suivantes 3 minutes, 2 minutes, et 1 minute avant le départ de chaque boucle.

Les participants doivent impérativement être dans le sas de départ lorsque retentit le signal de départ de la boucle (pas de départ en retard possible).

Chaque boucle se fait en autonomie et sans aide extérieure, une fois le départ du tour donné il est

interdit de prendre ou poser quoi que ce soit, ou de revenir à la base vie avant d'avoir effectué la boucle.

Aucune personne hors course n'est autorisée à courir avec les concurrents en course (ni 'Pacer', ni coureurs éliminés), cela sur tout le parcours.

L'assistance à la base vie est autorisée, une fois le tour fini, et jusqu'à ce que le prochain tour ne démarre.

Aucune aide artificielle n'est autorisée, bâtons interdits.

Le dernier coureur à effectuer une boucle dans les temps sera déclaré SURVIVANT et vainqueur, et la course sera close. Ce dernier coureur ne pourra pas effectuer de tours supplémentaires même s'il est en capacité de le faire, c'est la règle pour les BackYard Ultra.

ARTICLE 8. POINTAGE

Le retrait des dossards sera possible sur place à partir du 05/11/2026 de 17h à 20h et le 06/11/2026 de 9h à 11 heures.

Une pièce d'identité sera à présenter pour le retrait du dossard.

Chaque participant devra porter son dossard tout au long de sa participation. En l'absence du dossard visible au départ ou à l'arrivée d'une boucle, le participant sera mis hors course.

Le pointage des coureurs sera effectué par puces électroniques.

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT & BASE DE VIE

Chaque concurrent aura un espace sur la zone de départ/arrivée pour s'installer à chaque inter-tour. Il pourra bénéficier de toute l'assistance qu'il y souhaite, l'assistance ne pouvant cependant pas accéder au sas de départ.

L'usage des vestiaires, toilettes, douches, est assujettie au plus grand respect des lieux.

Chaque boucle est courue en autonomie alimentaire. L'organisation fournira un ravitaillement léger aux inter-tours.

ARTICLE 10. MATERIEL OBLIGATOIRE

Matériel obligatoire : 1 téléphone en état de fonctionner avec abonnement.

La nuit, le coureur devra obligatoirement porter une lampe frontale.

ARTICLE 11. SECURITE

Le coureur est le premier maillon de la sécurité. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus

rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météorologiques, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'équipe médicale, et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit impérativement prévenir au plus vite le PC course situé sur la base de vie, remettre son dossard . Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourraient être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

Une équipe médicale sera présente à la base vie (départ / arrivée).

ARTICLE 12. ASSURANCE

L'association « Odyssée endurance » a souscrit à une assurance responsabilité civile en ce qui concerne l'organisation et la couverture de l'événement.

L'organisation conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

ARTICLE 13- CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

ARTICLE 14 – COMITÉ DE COURSE

Il se compose du directeur de course et toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 15– DROIT À L'IMAGE, CONFIDENTIALITÉ

Des photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation pourront être présents sur la course pour faire des reportages ou des vidéos. Seuls les photographes, vidéastes, journalistes agréés par l'organisation sont autorisés à faire commerce de leurs productions. Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires

agréés pour l'utilisation faite de son image ou des données le concernant.

ARTICLE 16 – REMBOURSEMENT PARTIEL EN CAS DE DÉSISTEMENT.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires, voire d'annuler l'épreuve en fonction des conditions climatiques ou autres facteurs particuliers. Aucun remboursement ne sera effectué dans cette situation.

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre le départ, pour n'importe quel motif, nous vous proposons un remboursement partiel selon la date de votre annulation :

- Si vous annulez plus de 2 semaines avant le début de l'épreuve, on vous rembourse 50 % du montant payé (hors frais de service)
- Si vous annulez dans les deux dernières semaines, aucun remboursement ne sera possible .

ATTENTION: aucun transfert de dossard possible.